

DATE : Le 18 janvier 2021

N° 2021-01

CATÉGORIE : PLACEMENTS**À :** Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers en sécurité financière et comptes nationaux**OBJET :** Lancement de 3 nouveaux FPG**Annnonce**

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer l'ajout de trois nouveaux fonds distincts à son produit de fonds de placement garanti (FPG). Ces nouveaux fonds offrent aux clients plus d'occasions de diversification et de croissance de leurs placements au sein de leurs contrats de FPG.

Lancement des FPG multistratégie de l'Empire Vie

L'Empire Vie est heureuse d'annoncer l'ajout de deux nouveaux fonds distincts multistratégie à ses fonds de placement garanti le 18 janvier 2021. Les deux nouveaux FPG multistratégie de l'Empire Vie procureront une exposition à des fonds négociés en bourse et à des placements gérés activement par des tiers gestionnaires au sein d'une solution de fonds distincts, tout en offrant une exposition plus importante à des titres axés sur la croissance. Chaque fonds multistratégie est offert dans toutes les séries de FPG : 75/75, 75/100 et 100/100.

Les nouveaux fonds incluent un fonds équilibré mondial et un fonds d'actions mondiales :

- FPG Portefeuille multistratégie équilibré mondial de croissance de l'Empire Vie
- FPG multistratégie mondial de croissance de l'Empire Vie

Lancement d'un fonds supplémentaire

Le 18 janvier 2021, l'Empire Vie ajoute également un nouveau fonds autonome aux FPG. Le FPG Développement durable d'actions mondiales de l'Empire Vie est offert aux clients de nos FPG. Ce fonds investit dans des actions mondiales qui présentent, selon nous, des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) supérieures.

Nouveaux documents sur les FPG à remettre au point de vente

À compter du 18 janvier 2021, les documents à remettre au point de vente pour les FPG comprendront les trois nouveaux FPG. Vous pouvez consulter et commander ces documents au www.empire.ca/fr/advisor.

- À compter du 18 janvier 2021, vous devez utiliser la version mise à jour de la *Brochure documentaire et dispositions du contrat de FPG*

(INV-943-01/21) lors de toute nouvelle vente d'un contrat de FPG. Veuillez détruire vos exemplaires actuels du INV-943 (03/20).

- Les clients actuels des FPG recevront l'Addenda à la brochure documentaire et avenant aux dispositions du contrat de FPG avec leur relevé semestriel de placements du 31 décembre 2020.

**Avis à l'intention
des clients**

Le 18 janvier 2021 un avis expliquant les changements sur le site web de l'Empire Vie à l'intention des consommateurs.

**Personne-
ressource**

Geoff Gibson, vice-président, Produits et Marketing, Placements

Réservé aux conseillers – Veuillez ne pas distribuer au public